Image not found or type unknown

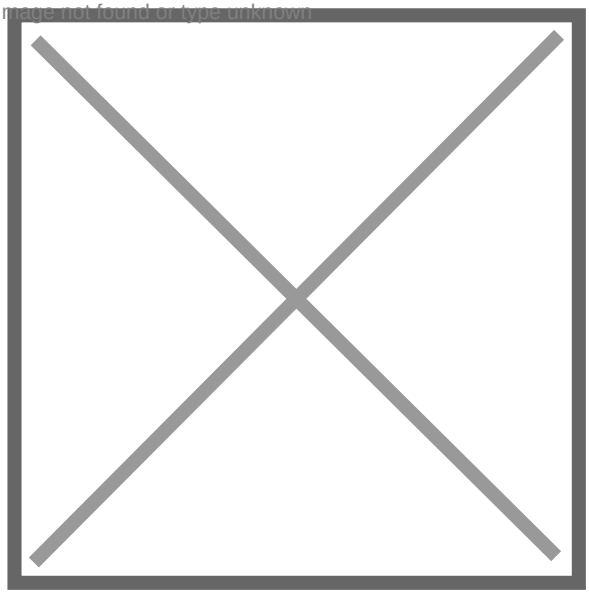

Carte visa premier et retour anticipé de l'assuré

Par **steven972**, le **26/01/2009** à **17:58**

bonjour,

je suis titulaire d'une carte VISA Premier. J'étais en vacances cet été au Costa Rica en routard et j'ai appris le décés de mon petit frère un dimanche soir.Nous etions à la frontière du Panama (pas de téléphone).La cérémonie ayant lieu le mercredi je devais absolumennt arrivé à Paris le mardi aprés midi.j'ai donc pris un vol pour orly en passant madrid.
une fois en métropole j 'ai contacté le service visa Premier pour me faire rembourser ce "retour anticipé du à un décés dans la famille" conformément au réglement.
La société d'assurance (Europ Assistance) me répond qu'il fallait que je les prévienne depuis le costa rica ! et refuse donc de me rembourser.
Ma conseillère Caisse epargne me soutient également sur ma position.

D'autant plus que le réglement précise "l'assuré doit contacté service premier sauf cas fortuit ou de force majeur"

Que puis-je faire ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés